N° 149

PARLEMENT WALLON

SESSION 2007-2008

COMPTE RENDU
ANALYTIQUE

Séance publique de Commission*

Commission des Relations internationales, de la Coopération internationale, de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Télécommunications

Mardi 10 juin 2008

*Application de l'art. 17, §5, du Règlement du Parlement wallon

SOMMAIRE

3 OUVERTURE DE LA SÉANCE

3 QUESTIONS ORALES

3 de M. Miller sur « le Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée », et réponse de Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des relations extérieures
(Orateurs : M. Miller, Mme Simonet, Ministre, M. le Président)

5 PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE D'ALBANIE, D'AUTRE PART, ET À L'ACTE FINAL, FAITS À LUXEMBOURG LE 12 JUIN 2006 (DOC. 791 (2007-2008) — N° 1)

5 PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, EN CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE À LA RÉGION WALLONNE, À L'ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE D'ALBANIE, D'AUTRE PART, ET À L'ACTE FINAL, FAITS À LUXEMBOURG LE 12 JUIN 2006 (DOC. 792 (2007-2008) — N° 1)

5 DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

5 EXPOSÉ DE MME SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES
(Orateur : Mme Simonet, Ministre)

7 DISCUSSION GÉNÉRALE
(Orateur : M. Walry)

7 VOTES

7 CONFIANCE AU RAPPORTEUR

7 QUESTIONS ORALES (SUITE)

7 de M. Miller sur « les relations entre l'Etat d'Israël et la Région wallonne », et réponse de Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des relations extérieures
(Orateurs : M. Miller, Mme Simonet, Ministre)

9 de M. Miller à Mme Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures, sur « les Journées diplomatiques et leur thématique régionale »
(Orateurs : M. Miller, Mme Simonet, Ministre)

11 LISTE DES INTERVENANTS

12 ABRÉVIATIONS COURANTES

COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES, DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Présidence de M. Louis Smal, Président.

La séance est ouverte à 14 heures 12 minutes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est ouverte.

Vu l'importance de nos travaux de cet après-midi et pour ne pas perdre de temps, je vous propose de commencer par les questions orales, le temps que nous soyons suffisamment nombreux pour examiner les projets de décret.

QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. MILLER À MME SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES SUR «LE PROCESSUS DE BARCELONE: UNION POUR LA MÉDITERRANÉE»

M. Richard Miller (MR). – Complémentairement à la question que je vous ai adressée au Parlement de la Communauté et qui portait davantage sur l'aspect promotion de l'enseignement, je reviens sur le projet «Union pour la Méditerranée» qui concerne nombre de nos compétences régionales.

Nous avons voté le projet de décret portant assentiment au Traité de Lisbonne dont nous savons qu'il résulte de négociations entreprises au lendemain de l'échec du projet de Traité constitutionnel.

Dans le cadre de ces négociations est apparu le projet du président français, Nicolas Sarkozy, d'une Union méditerranéenne, rassemblant les pays riverains de la *Mare Nostrum*. Ce projet a suscité un débat européen au cours duquel l'Allemagne notamment a exigé d'être associée à ce projet rebaptisé dès lors «Processus de Barcelone: Union pour la Méditerranée».

À celui-ci ne participent pas seulement les États riverains mais quarante-quatre membres dont les 27 États membres de l'Union européenne, en ce compris la Belgique. L'Union européenne a, en ce sens, fait une proposition qui doit être avalisée par les États membres. Celle-ci détaille cinq dossiers de projets régionaux financés par des fonds publics et privés: création d'une autoroute du Maghreb reliant la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Lybie ; création d'une autoroute de la mer reliant les infrastructures portuaires; une coopération renforcée en matière de protection civile ; dépollution de la Méditerranée ; promotion de l'énergie solaire.

Ces cinq projets s'ajoutent au développement d'une zone de libre-échange et à la promotion de l'éducation.

Pouvez-vous nous indiquer le point de vue du Gouvernement wallon à ce sujet? Quels sont les projets auxquels seraient associées la Région wallonne et des entreprises wallonnes? Comment voyez-vous la suite de ce processus?

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Je commencerai par une remise en contexte rapide du partenariat euro-méditerranéen.

En 1995, le partenariat euro-méditerranéen prenait son envol à Barcelone. Ce partenariat était clairement une initiative intéressante, ambitieuse et audacieuse.

Une initiative intéressante par le fait de rassembler, pour la première fois à l'époque, les quinze États membres de l'Union européenne et douze pays méditerranéens. Une initiative audacieuse car le partenariat euro-méditerranéen s'est donné pour objectif de créer un espace de stabilité et de paix respectueux des droits de l'homme, de développer les échanges culturels pour favoriser le dialogue et la compréhension mutuelle, et de

développer les relations économiques et financières au travers notamment de la mise en place d'une zone de libre-échange à l'horizon 2010. Une initiative ambitieuse car le partenariat se fixait des objectifs vastes, dans un contexte marqué par une grande diversité de situations tant au Nord qu'au Sud de la Méditerranée. Le tout, conforté par un contexte politique apaisé grâce aux accords d'Oslo du 13 septembre 1993 qui aboutirent à la poignée de main historique entre Itzhak Rabin et Yasser Arafat.

Cependant, aujourd'hui, treize ans se sont écoulés et le partenariat euro-méditerranéen n'est toujours pas parvenu à prendre de l'altitude.

Les faiblesses du Processus de Barcelone sont nombreuses, notamment:

- les écarts de développement n'ont pas été réduits. Au contraire, l'insuffisance de la croissance et la poursuite de l'expansion démographique ont eu pour effet d'élargir l'écart de prospérité existant entre l'Union et la plupart des pays méditerranéens;
- la paupérisation et la pression migratoire se sont accrues;
- Les pays méditerranéens continuent de souffrir d'une faible attractivité pour les investisseurs étrangers;
- l'absence d'équilibre institutionnel entre l'Union européenne, d'un côté, et les pays méditerranéens, de l'autre;
- le cloisonnement entre Etats de la rive sud de la Méditerranée;
- l'hypothèque politique du Proche-Orient et du processus de paix, bien que le partenariat Euromed n'ait pas pour vocation de résoudre cette crise.

L'objectif d'une zone de libre-échange en 2010 paraît hors de portée.

Si le processus de Barcelone a permis de formaliser les relations entre l'Union européenne et ses voisins méditerranéens et d'encourager les relations multilatérales et bilatérales, il nécessitait un nouvel élan, une évolution qualitative et quantitative.

L'objectif du Président Sarkozy de créer une Union pour la Méditerranée et ainsi de relancer le partenariat euro-méditerranéen était donc louable. Il a posé les bonnes questions, mais il n'a pas apporté la bonne réponse.

Le 20 mai dernier, la Commission européenne a adopté une communication sur l'avenir des relations euro-méditerranéennes, répondant ainsi au mandat que lui a confié le Conseil européen de mars dernier de créer «une Union pour la Méditerranée» sur base du projet déposé par le Président français en prévision du Sommet de Paris du 13 juillet.

Dans sa communication, la Commission s'est surtout employée à confirmer la validité du processus de Barcelone lancé en 1995 et à en souligner l'importance vitale. Elle a confirmé le rôle central et la prééminence du comité Euromed et a nettement marqué la volonté de ne pas remettre en cause le cadre politique actuel basé sur des relations bilatérales et des actions régionales.

Dans sa communication, la Commission propose notamment:

- une « remise à niveau politique » du partenariat euro-méditerranéen en organisant un sommet des chefs d'Etats tous les deux ans. Actuellement, en treize années de partenariat, il n'y en a eu que deux: en 1995, au moment de lancer le processus de Barcelone et en 2005 ;
- un rééquilibrage du partenariat Euromed en créant de nouvelles structures: une coprésidence plus permanente, un secrétariat et un groupe de contact conjoint basé à Bruxelles responsable du dialogue politique et de la réaction rapide en cas de crise;
- un financement ouvert aux contributions du budget communautaire, des États membres et des pays partenaires, des institutions financières internationales et des banques régionales, mais aussi aux capitaux privés;
- des grands projets plus concrets et plus visibles qui contribueront à l'interconnexion des infrastructures aux niveaux intra et interrégional.

Ce n'est que dans sa formulation revue par la Commission que le projet français d'Union pour la Méditerranée, dont la participation était réservée aux seuls États riverains de la Méditerranée, a des chances de succès. La bonne base de travail, c'est, comme le propose la Commission, de prendre appui sur les acquis de la coopération euro-méditerranéenne depuis 1995, tout en lui insufflant une nouvelle dynamique pour en surmonter les lacunes et les insuffisances.

Pour ce qui est de la participation de la Région wallonne à l'Union pour la Méditerranée, si nous avons défendu une vision inclusive de l'Union pour la Méditerranée, c'est bien entendu pour pouvoir y participer dans la mesure de nos moyens. Une fois que ce projet d'Union pour la Méditerranée aura été adopté par l'Union et les pays partenaires, et que les institutions prévues dans ce projet auront été mises en place, les projets spécifiques invoqués par la Communication de mai 2008 pourront progressivement se concrétiser.

Nous continuerons donc à suivre de près ce projet, de manière, notamment:

- à pouvoir participer, en fonction de nos compétences et de nos moyens, aux projets qui verront le jour dans cette Union pour la Méditerranée ;
- à mettre les opérateurs wallons, y compris les entreprises, dans la meilleure position pour répondre aux appels d'offres, notamment par une diffusion rapide de l'information.

Cependant, les mécanismes exacts de financement et de mise en œuvre des projets ne sont pas encore fixés. Je crois qu'il est donc un peu tôt pour donner une réponse précise à vos questions liées aux différents projets proposés.

Comme vous l'avez lu dans la proposition de la Commission, le futur Secrétariat jouera un rôle fondamental comme « point de convergence des initiatives de projets»:

- il examinera et proposera les projets au comité euro-méditerranéen ;
- il les fera approuver par les conférences des Ministres ;
- il assurera le suivi nécessaire en ce qui concerne le lancement et la promotion de ces projets.

Pour conclure, ma conviction, c'est qu'à côté de son volet politique, le partenariat euro-méditerranéen a besoin d'une intensification des contacts, des échanges et des collaborations entre les relais dans les sociétés civiles de part et d'autre. J'ai renforcé cette dimension dans nos accords bilatéraux avec le Maroc, l'Algérie, ainsi qu'avec l'intensification des contacts scientifiques avec Israël, à travers la saison culturelle palestinienne, notamment. C'est important que l'on agisse à notre échelle, que l'on ait la possibilité de renforcer et de multiplier ces actions dans le cadre du processus Euromed, et d'inclure dans cette dynamique les opérateurs économiques.

M. Richard Miller (MR). – Je vous remercie pour cette excellente réponse qui complète celle qui m'avait été donnée à la Communauté française.

M. le Président. – Je propose à présent de reprendre l'ordre du jour.

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT À L'ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE D'ALBANIE, D'AUTRE PART, ET À L'ACTE FINAL, FAITS À LUXEMBOURG LE 12 JUIN 2006 (DOC. 791 (2007-2008) - N° 1)

PROJET DE DÉCRET PORTANT ASSENTIMENT, EN CE QUI CONCERNE LES MATIÈRES TRANSFÉRÉES PAR LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE À LA RÉGION WALLONNE, À L'ACCORD DE STABILISATION ET D'ASSOCIATION ENTRE LES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES ET LEURS ÉTATS MEMBRES, D'UNE PART, ET LA RÉPUBLIQUE D'ALBANIE, D'AUTRE PART, ET À L'ACTE FINAL, FAITS À LUXEMBOURG LE 12 JUIN 2006 (DOC. 792 (2007-2008) - N° 1)

DÉSIGNATION D'UN RAPPORTEUR

M. le Président. – M. Langendries est désigné en qualité de Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

EXPOSÉ DE MME SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – L'accord qui est soumis à votre assentiment ce jour s'inscrit dans le cadre du processus plus large de stabilisation et d'association lancé au Sommet de Zagreb le 24 novembre 2000, qui implique la négociation d'accords entre l'Union européenne et les États d'Europe du Sud-est. Ces accords de stabilisation et d'association

visent à préparer les États partenaires à une éventuelle adhésion future en introduisant progressivement les règles et l'acquis communautaires dans divers domaines. La conclusion d'un tel accord prouve dès lors la capacité d'un pays à entretenir des relations plus approfondies avec l'Union.

Des accords de stabilisation ont déjà été conclus avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Croatie qui ont désormais le statut de pays-candidats à l'Union. L'Albanie a, quant à elle, signé le présent accord le 12 juin 2006 à Luxembourg. Comme vous le savez sans doute, le Monténégro et la Serbie ont récemment signé un accord similaire tandis que la Bosnie-Herzégovine s'apprête à le faire.

En résumé, le présent accord met en place le cadre contractuel qui régira les relations entre l'Union européenne et l'Albanie jusqu'à une adhésion éventuelle de celle-ci à l'Union.

L'accord d'association et de stabilisation comporte quatre axes principaux: le dialogue politique, la coopération régionale, le commerce et la coopération entre l'Union et l'Albanie.

Le dialogue politique vise à consolider le rapprochement entre l'Union européenne et l'Albanie. Il couvre l'ensemble des domaines repris dans l'Accord. Il est prévu que ce dialogue ait lieu au sein du Conseil de stabilisation et d'association qui rassemble l'Union et ses États membres ainsi que les pays ayant signé un accord dans le cadre du processus de stabilisation et d'association.

Je tiens à souligner que ce dialogue politique est un élément important qui peut aider l'Albanie à avancer dans des domaines tels que le respect des droits de l'homme.

Pour ce qui est de la coopération régionale, celle-ci est spécifique au processus de stabilisation et d'association dans les Balkans. L'Albanie s'engage à entamer des négociations en vue de conclure des accords bilatéraux de coopération régionale avec les autres pays participant au processus. Le contenu de ces accords doit porter sur le dialogue politique, l'établissement d'une zone de libre-échange entre les parties, la circulation des personnes et la coopération. Je tiens à souligner que ce type d'obligations, imposées par l'Europe à ses partenaires, est nouveau dans le cadre de ses relations extérieures. Il peut se comprendre au regard du contexte historique et de l'objectif de stabilisation, qui implique une reprise de la coopération entre les pays des Balkans concernés par le processus.

L'aspect commercial regroupe la libre circulation des marchandises, la circulation des travailleurs, l'établissement et la prestation de service. Sur le premier aspect, il s'agit de la mise en place d'une zone de libre-échange avec la Communauté européenne sur une période de dix ans. La circulation des travailleurs porte sur l'interdiction de la discrimination en raison de la nationalité en ce qui concerne les conditions de travail, de rémunération ou de licenciement. Enfin, l'établissement ne concerne que les sociétés et non les personnes physiques. Il implique un traitement non moins favorable que celui accordé aux entreprises nationales ou à celles d'États tiers lorsque ce traitement est plus favorable.

Dans les domaines où l'accord de stabilisation et d'association n'impose pas d'obligations spécifiques en rapport avec l'acquis communautaire, il met en place des dispositions de coopération avec l'Union pour aider l'Albanie à se rapprocher des normes européennes. Cet aspect coopératif est très large et vise principalement à promouvoir le développement et la croissance de l'Albanie. Il couvre des domaines tels que la justice et les affaires intérieures, la politique économique, l'éducation, la formation et l'environnement.

Dans les négociations de l'accord avec l'Albanie, la Belgique avait pour priorité d'assurer une approche cohérente avec les autres Etats des Balkans, de favoriser les questions techniques aux considérations politiques et d'inclure des clauses de sauvegarde et des mécanismes de suivi des politiques prônées par l'accord. Je vous informe que l'ensemble de ces priorités ont été rencontrées.

L'Albanie est, pour nous, un partenaire particulier puisque ce pays fait partie de la Francophonie. Dans le cadre des relations bilatérales que la Région wallonne entretient avec l'Albanie, nous mettons l'accent sur la diversité culturelle. Une exposition d'un photographe albanais s'est d'ailleurs tenue à l'Espace International Wallonie-Bruxelles il ya quelques mois.

La Région wallonne est concernée par cet accord sur divers aspects: dialogue politique, coopération en matière de politique économique, d'environnement et de tourisme. Pour ces raisons, le Groupe de Travail «Traités Mixtes» a reconnu la mixité de cet accord. Il revient dès lors à votre Parlement d'y donner son approbation.

DISCUSSION GÉNÉRALE

M. Léon Walry (PS). – Je pense que vous avez tout dit et que vous avez raison. Au vu de l'instabilité qui règne dans cette région et des dissensions existantes au niveau des frontières de ce pays, cet accord n'est certes qu'une petite chose à faire pour nous, mais il constitue un grand pas pour l'Albanie. Il peut se révéler être un signal très fort.

Je pense que ce signal sera bien perçu notamment pour la paix dans les Balkans. C'est un pas dans la bonne direction.

VOTES

M. le Président. – Le projet de décret (Doc. 791 (2007-2008) - N° 1) a été adopté à l'unanimité.

Le projet de décret (Doc. 792 (2007-2008) - N° 1) a été adopté à l'unanimité.

CONFIANCE AU RAPPORTEUR

M. le Président. – La confiance est accordée au Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

QUESTIONS ORALES (SUITE)

QUESTION ORALE DE M. MILLER À MME SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES SUR «LES RELATIONS ENTRE L'ETAT D'ISRAËL ET LA RÉGION WALLONNE»

M. Richard Miller (MR). – Israël a 60 ans. C'est le 14 mai 1948 que l'Etat d'Israël a été proclamé dans des frontières définies par l'ONU.

Dès sa création, les relations avec la Belgique ont été marquées par une amitié profonde. La Belgique est d'ailleurs le deuxième pays à voter, le 27 novembre 1947, en faveur du partage de la Palestine et donc, pour la création de l'Etat d'Israël comme Etat indépendant.

De nombreux accords bilatéraux de coopération ont été signés au fil du temps dans divers domaines : culturel, scientifique, économique et de défense. Ces accords régissent les relations d'Israël avec les niveaux fédéral, communautaire et régional.

La Belgique est d'ailleurs l'un des partenaires commerciaux les plus importants d'Israël.

La Communauté française et la Région wallonne ont signé avec Israël un accord de coopération tripartite, en octobre 2001, portant sur des matières communautaires, telles que la culture, l'enseignement ou la coopération académique, ainsi que sur des matières régionales, comme la recherche scientifique, les technologies nouvelles et le tourisme. Cet accord a été ratifié par Israël en mars 2004. En revanche, ni le Parlement de la Communauté française ni la Région wallonne ne l'ont entériné en raison d'une suspension de ces accords, vu la situation dans la Région.

En avril 2005, vous affirmiez à mon collègue Jean-Luc Crucke « Au vu de l'évolution récente, cette suspension ne me semble plus nécessaire. Il est dès lors opportun de marquer notre volonté politique en faveur d'une coexistence pacifique et constructive, notamment en encourageant les collaborations triangulaires. » Vous alliez demander à votre administration de préparer les textes nécessaires et de soumettre les deux décrets d'assentiment aux deux Parlements.

Nous sommes en 2008, pourriez-vous nous expliquer le suivi de ce dossier ? Depuis lors, vous vous êtes rendue en Israël et avez eu l'opportunité de vous faire une meilleure idée de la situation sur place, mais aussi de donner beaucoup d'espoirs à certains de vos contacts, qui s'interrogent actuellement sur la concrétisation de ces paroles.

Vous nous disiez en 2005 que l'absence de ratification n'avait pas arrêté la coopération avec Israël. Tant mieux, mais en est-il de même en 2008 ? Pourriez-vous nous en détailler les principaux axes ? Pourriez-vous chiffrer l'aide actuellement apportée à l'Etat d'Israël ?

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Indépendamment d'une situation au Proche-Orient qui évolue très, trop lentement depuis les discussions d'Annapolis fin novembre 2007, il me semble important pour la Région et la Communauté d'être actif avec les deux partenaires de la région.

La mission que j'ai menée en Israël et en Palestine du 9 au 12 mars s'inscrivait dans cette logique et voulait marquer, tant pour la Palestine que pour Israël, l'importance que nous accordons à ces deux coopérations. L'année 2008 sera d'ailleurs marquée par un nombre important de nouvelles initiatives avec ces deux partenaires.

La partie israélienne de cette mission illustrait la volonté de nos deux Gouvernements d'être présents, actifs et constructifs avec des moyens et des priorités adaptées à la réalité politique et socio-économique du pays. Il est ainsi cohérent de travailler avec Israël dans le domaine de la recherche puisque qu'il s'agit du premier pays de l'OCDE en terme de dépenses R&D.

Les objectifs de ma mission étaient d'encourager la coopération dans les domaines de la culture, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces trois secteurs de coopération sont non seulement des domaines dans lesquels il y a une réelle demande des opérateurs tant en Communauté française qu'en Israël mais aussi des secteurs qui permettent, naturellement et facilement, de faciliter les contacts, la coopération et donc le dialogue et la meilleure connaissance du partenaire.

Cette mission a été menée avec une importante délégation d'enseignants et de chercheurs de nos institutions d'enseignement supérieur et permettait de mettre en avant une coopération déjà riche avec les meilleures institutions israéliennes.

Suite aux évaluations et aux bilans que nous avons faits tant avec nos institutions qu'avec nos partenaires israéliens, de nouvelles pistes de collaboration sont dès à présent envisagées. Je retiens notamment l'importance de sensibiliser nos institutions respectives aux programmes européens de coopération, comme Eureka. Au niveau du PCRD de l'Union européenne, cela fonctionne par contre plutôt bien puisque pas moins de 52 projets conjoints Israël/Communauté française et Région wallonne ont été menés dans le cadre du 6ème PCRD, dont deux avec coordination israélienne et quatre avec la coordination de la Communauté française. Nous pourrions en outre renforcer notre coopération en développant l'utilisation des bourses mondialisées du CGRI/DRI et des bourses de recherche et spécialisations offertes par Israël, mais aussi en constituant une banque de missions et d'accueil de courte durée dans les secteurs où un intérêt de nos institutions s'est manifesté: pôles de compétitivité, énergies renouvelables, médecine, soins infirmiers, langues.

Le printemps 2008 a également été marqué par une importante manifestation culturelle conjointe pour le 60ème anniversaire de l'État d'Israël. Finalement, ce sont neuf projets qui ont été retenus par le CGRI et l'Ambassade d'Israël pour la saison culturelle en Communauté française.

Outre ces nouvelles initiatives, nous collaborons avec Israël de manière structurelle. Le budget 2007 était de 121.000 euros, auquel il faudra ajouter 30.000 euros pour la saison culturelle de 2008.

Dans un autre registre, j'ai plusieurs fois exprimé ma disponibilité pour soutenir et encourager des initiatives qui associent les deux partenaires israéliens et palestiniens, ou des opérateurs de part et d'autre.

Sur le plan politique, n'envisager que la coopération avec Israël sans être attentif à la situation de plus en plus explosive en Palestine, c'est non seulement contraire à l'approche de la politique de voisinage de l'Union européenne, mais c'est également contre-productif car source d'une polémique supplémentaire. Ce ne serait qu'une imposture intellectuelle au regard de l'histoire et de la géopolitique.

J'affirme que notre coopération bilatérale avec Israël fonctionne bien et je viens de vous montrer les initiatives que j'ai prises pour la renforcer. La non-ratification des accords de 2001 n'est donc pas un obstacle opérationnel. Je vous rappelle d'ailleurs qu'ils ont été signés en 2001 et que jusqu'en 2004, mes prédécesseurs n'avaient pris aucune initiative pour entamer le processus de ratification. De toute évidence, l'escalade dans le

conflit, à partir de mars 2002, n'a pas facilité les choses sur le plan politique. Et depuis lors, malheureusement, le climat ne s'est guère amélioré de manière durable.

J'ajoute que, selon moi, le seul consensus politique possible ne peut se faire qu'autour de l'approbation simultanée des deux accords. C'est pour cela que j'ai veillé, en 2005, à ce que les deux dossiers aient achevé leur parcours gouvernemental.

J'espère sincèrement pouvoir déposer ces textes devant les deux Parlements si la brève éclaircie apparue lors de la Conférence d'Annapolis pouvait se confirmer durablement.

M. Richard Miller (MR). – Je remercie Madame la Ministre. C'est un thème assez dramatique et je retiendrai de cette réponse la volonté d'avancer concomitamment dans les deux aspects. Ceci est d'autant plus important qu'Israël montre une certaine volonté de se rapprocher de l'Union européenne. Il serait sage de la part de cette dernière de maintenir cette concomitance par rapport à l'autorité d'Israël.

QUESTION ORALE DE M. MILLER À MME SIMONET, MINISTRE DE LA RECHERCHE, DES TECHNOLOGIES NOUVELLES ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES, SUR «LES JOURNÉES DIPLOMATIQUES ET LEUR THÉMATIQUE RÉGIONALE»

M. Richard Miller (MR). – Les récentes Journées diplomatiques organisées à Bruxelles par M. le Ministre des Affaiers étrangères avaient pour ambition de relancer l'apport qui doit être celui des diplomates belges en matière économique.

Les articles que nous avons lus à ce sujet ne nous ont pas appris si vous étiez ou non présente à cette réunion. Ce n'est d'ailleurs pas par volonté de contrôle de ma part que je le signale. Toutefois, vos collègues ayant en charge les compétences économiques régionales pour la Flandre, Bruxelles et la Wallonie, ont applaudi à cette initiative ainsi qu'aux propos de M. De Gucht.

Pourtant, le premier enseignement qu'il faille tirer du discours de M. De Gucht est le suivant: depuis la régionalisation de la compétence, le «return» économique pour notre pays, en matière de contrats, d'investissements et d'exportations est en régression. En 2007, si les investissements américains ont augmenté de 8% chez nous, ils enregistrent une augmentation de 14% dans quinze pays européens. En outre, soixante-trois dossiers d'investissements importants nous auraient échappé au profit du Royaume-Uni ou de l'Allemagne.

Si M. De Gucht n'évoque plus la refédéralisation du commerce extérieur, il est clair qu'il pense qu'il revient au corps diplomatique fédéral de redresser la barre.

Quelle est votre opinion à cet égard?

Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre de la Recherche, des Technologies nouvelles et des Relations extérieures. – Utiliser le réseau diplomatique pour promouvoir les intérêts économiques: formidable, personne n'y avait jamais pensé auparavant!

C'est du moins l'impression que j'ai lorsque je lis certains commentaires, alors que M. De Gucht n'a fait que rappeler son intention de mieux impliquer les ambassadeurs fédéraux dans la diplomatie économique. Il a parfaitement raison, bien sûr, mais lorsque l'on présente cela comme une révolution, je me demande si on ne manque pas d'un peu de sobriété.

Pour les aspects de votre question qui relèvent du commerce extérieur ou de l'attraction des investissements étrangers, je vous suggère d'interroger mon collègue, M. Jean-Claude Marcourt.

En ce qui me concerne, je peux vous confirmer que ni mes services, ni moi même, n'avons été associés aux récentes Journées diplomatiques fédérales. Nous n'avons pas été invités. D'après ce que je sais, les Ministres-Présidents l'ont pratiquement été en dernière minute, suite à certaines réactions.

Telle n'est pas ma conception de la loyauté fédérale et je puis d'ores et déjà vous annoncer que le programme de nos propres Journées diplomatiques, en septembre prochain, prévoiera un moment de contact avec les diplomates fédéraux. Du moins, avec ceux qui seront en Belgique à ce moment là puisque les modifications introduites au niveau fédéral ont pour effet qu'il n'y a plus de coïncidence de dates.

M. Richard Miller (MR). – Effectivement, je poserai ma question à M. Marcourt.

C'est amusant, je ne pensais pas que l'aspect de ma question relatif à la présence de Mme la Ministre serait si intéressant. Je constate en effet qu'il n'y a pas eu d'invitation.

M. le Président. – M. Fourny étant absent, sa question orale portant sur «la couverture d'ADSL en Région wallonne» est transformée en question écrite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

- *La séance est levée à 14 heures 44 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Richard Miller, MR
Mme Marie-Dominique Simonet, Ministre
M. Louis Smal, Président
M. Léon Walry, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

CGRI	Commissariat général aux Relations internationales
DRI	Division des relations internationales
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économique
ONU	Organisation des Nations Unies
PCRD	Programme Cadre de Recherche et de Développement technologique
R&D	Recherche et Développement